



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U10F (Joueuses nées en 2016)
« RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL »

LIEU : AMIENS

STADE MOULONGUET – 122 RUE LOUIS THUILLIER - AMIENS

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

MERCREDI 08 OCTOBRE 2025 de 10H à 12H

HORAIRE RDV : 9H45

LISTE DES JOUEUSES U10F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)
HEBERT	IZIYA	A. DE FOOTBALL D'AMIENS
DUPUIS	STACY	A.S. CERISY
LEROY	LOLA	A.S. DU PAYS NESLOIS
BUREL	LEANIE	A.S. GAMACHES
VASSEUR	MARGOT	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
BARRY	SAFIE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
CADINOT	JASMINE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
ARNOULD	SARAH	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
PILON	MANON	ASSOCIATION SPORTIVE RUE
LEBERTON	EMY	CANDAS ABC2F
ADOGHE	ELIANA	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
BRATEK	MANON	ENT.C.A.F.C. PERONNE
FARAND	VALENTINE	ENT.C.A.F.C. PERONNE
LEFEBVRE	LEANA	ENT.S. HARONDEL
VILBERT	LOUANNE	ENT.S. HARONDEL
CAPRON	LEONA	ESP.S. PIGEONNIER AMIENS
RIDOUX	ALICE	ET. S. DES DEUX VALLEES
BLONDEAUX	MAELYS	ET. S. DES DEUX VALLEES
LHOMME	LALIE	ET.S. LICOURT
JARDIN	STELLA	F.C. ESTREES MONS
SELLIER	ELENA	F.C. ESTREES MONS
POITRE	LENAH	F.C. ESTREES MONS
TONNEL	LOUISE	F.C. MEAULTE
GAUTIER	ANAEL	F.C. OISEMONT
LEFEBVRE	LUCIE	HALLENCOURT A.C.
MOROY	MAELYNE	HARBONNIERES SPORTING CLUB
LABOULAIS	ZOE	J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT

CORNET	JADE	J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT
DERAMBURE	CAPUCINE	J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT
DENEUX	LISE	J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT
FRANCOIS	ELENA	J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT
FLIPPE	LIZIE	L'AUXILOISE
ZONARD	ERINA	MONTDIDIER A.C.
SAUVAL	LANA	MONTDIDIER A.C.
WISNIEWSKI	ZOE	MONTDIDIER A.C.
CHARBAULT	LINA	O. AMIENS
GIGNON	MYLENE	O. EAUCOURT
AUBIN	JADE	O. LE HAMEL
WICK	ZOE	O. LE HAMEL
ROUSSEL	LILOU	O. LE HAMEL
DARTUS GONDOIS	OLYMPE	QCL SUD AMIÉNOIS
ECKEL	LENA	RC SALOUEL SALEUX FOOTBALL
LAVILLETTE	AGATHE	S.C. FLIXECOURT
BAYARD	ELISE	S.C. FLIXECOURT
LOURDEL	ROMELIE	S.C. PONT REMY
MAYEU	ZOE	STE EDUC.PHYS. BLANGY BOUTTENCOU
DELAMOTTE	THAIS	STE EDUC.PHYS. BLANGY BOUTTENCOU
CALIPPE	EVA	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
PETIT	LILOU	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
PASCAL	LENA	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
QUENNEHEN	JADE	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
DESPREZ	LEAH	U.S. BETHENCOURT S/MER
DUPIRE	SASKIA	U.S. CAMON
GERAUT	JEANNE	U.S. MARCHELEPOT
THUEUX	CELIA	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
PRIEZ	MOLLY	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
ANSBERT	CELIA	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
NZAOU BOYER	MELISSE	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
FRANCK	ALMA	U.S. QUEND
ROUSSEL	MAEVA	U.S. QUEND
ROUSSEL THUEUX	LENA	U.S. QUEND
BOURIEZ	MARGOT	U.S. ROISEL
ROGER	HONORINE	U.S. ROISEL
RASSE	ANNA	U.S. VRON
PELLETIER	CHLOE	U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI
JULES	LOUISE	U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI
AZAHOU	AMINA	UNION SPORTIVE ROYE
ENCADREMENT	BOISSIER EMMANUEL – DANTIN ANGELIQUE – TERNISIEN JULIE + MEMBRES CT ET EDUCATEURS, EDUCATRICES DE CLUB.	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
---------------------------------------	--

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |